

Votre guide de planification successorale

Un guide pratique pour rédiger votre testament, veiller au respect de vos volontés et laisser un héritage durable.

Ce guide vous explique tout ce que vous devez savoir pour préparer votre testament en toute confiance, notamment comment faire un don durable à la communauté Parkinson.



Parkinson
Canada

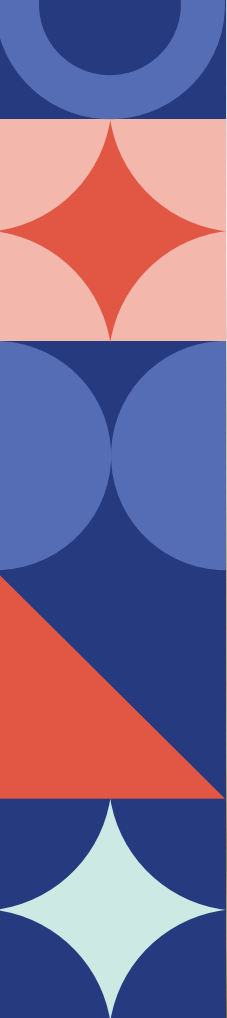


Table des matières

Pour commencer	2
Éléments clés d'un plan successoral.....	4
Votre testament.....	4
Autres documents importants.....	5
Un plan qui reste souple et tient compte des particularités	5
Fiscalité	7
Pourquoi le don testamentaire?.....	7
Laisser un héritage en famille.....	9
Inclure Parkinson Canada dans votre testament.....	10
Fiches de planification successorale	12
Section 1 : Les renseignements à recueillir pour rédiger votre testament	14
Renseignements personnels.....	14
Renseignements sur le(s) testament(s)	14
Vos renseignements	14
État matrimonial	15
Renseignements sur la conjointe ou le conjoint.....	15



Merci d'avoir demandé le guide de planification successorale de Parkinson Canada.

Ce guide vous aidera à faire les premiers pas vers la rédaction ou la mise à jour de votre testament en recueillant des renseignements importants et en réfléchissant à certaines décisions clés.

Connaître les biens qui composent l'ensemble de votre succession et savoir comment vous souhaitez les répartir vous fera gagner du temps lorsque vous consulterez votre avocat-e, votre notaire, ou que vous utiliserez une plateforme en ligne de rédaction de testament.

Pendant que vous réfléchissez à l'héritage que vous aimeriez laisser, nous vous invitons à envisager d'inclure Parkinson Canada dans votre testament. Un tel don contribuerait à améliorer la vie des personnes et des familles touchées par le Parkinson en faisant progresser la recherche, en améliorant les soins et en offrant des services essentiels d'éducation, de défense des droits et de soutien. Nous sommes là pour vous accompagner tout au long de votre parcours; contribuer à l'impact durable que vous créez serait un véritable honneur pour nous.

Renseignements sur l'exécuteur-rice testamentaire, la ou le fiduciaire, la liquidatrice ou le liquidateur	16
Procuration	17
Renseignements sur la tutrice ou le tuteur	18
Situation financière	19
Partage des biens	20

Section 2 : Renseignements à fournir à l'exécuteur-rice testamentaire, la ou le fiduciaire, la liquidatrice ou le liquidateur	22
Dispositions funéraires	22
Coordonnées de la ou du bénéficiaire	22
Emplacement des documents	24
Coordonnées des expert-es juridiques et en fiscalité	24
Renseignements sur les finances	26
Renseignements numériques	27
Ce que votre legs peut accomplir	30

Pour commencer

Que faire en premier?



ÉTAPE 1 : Lisez votre guide de planification successorale

Ce guide vous donnera un aperçu des éléments à prendre en compte lors de la rédaction ou de la mise à jour de votre testament. Au fur et à mesure que vous lirez ce guide, prenez des notes et notez toutes vos questions, notamment si vous souhaitez inclure un don de bienfaisance dans votre testament.



ÉTAPE 2 : Remplissez les fiches

Les fiches « Planifier votre testament » vous aideront à réfléchir aux décisions importantes. Elles regroupent également la plupart des renseignements dont un-e avocat-e (ou, au Québec, un-e notaire) a besoin pour rédiger votre testament, ce qui rend vos rencontres plus productives.



ÉTAPE 3 : Consultez un-e avocat-e ou un-e notaire, ou utilisez une plateforme en ligne de rédaction de testament

Une fois toutes les informations nécessaires rassemblées, l'étape suivante consiste à officialiser votre testament. Vous pouvez choisir de faire appel à un-e avocat-e ou à un-e notaire, ou encore d'utiliser une plateforme en ligne fiable pour la rédaction de testaments. Le recours à un-e professionnel-le qualifié-e ou à un outil fiable peut vous aider à vous assurer que votre testament est clair, complet et valide sur le plan juridique, ce qui facilitera la tâche de votre exécuteur-riche testamentaire, de votre fiduciaire ou de votre liquidatrice ou liquidateur. Assurez-vous d'avoir à portée de main vos fiches « Planifier votre testament » dûment remplies pour faciliter la discussion.



ÉTAPE 4 : Communiquez avec Parkinson Canada si vous envisagez d'inclure un don dans votre testament.

Nous vous serions reconnaissants de nous choisir. Votre générosité contribuera à bâtir un avenir meilleur pour les personnes et les familles touchées par le Parkinson, et ce, pour des générations à venir.

Notre équipe se fera toujours un plaisir de répondre à vos questions, de collaborer avec vous et vos conseiller-ères, et de veiller à ce que vos volontés soient bien comprises et respectées.



Nous sommes là pour vous aider!

*Pour en savoir plus, écrivez à
planned.giving@parkinson.ca ou
composez le 1-888-664-1973.*

Éléments clés d'un plan successoral

Il est judicieux de demander l'avis d'un-e professionnel-le compétent-e pour savoir ce qui vous convient le mieux. Voici quelques éléments essentiels à aborder avec votre avocat-e ou votre notaire, ou à prendre en compte lorsque vous rédigez votre testament en ligne.

Votre testament

Un testament est un document écrit qui énonce vos volontés quant à la répartition de vos biens et de vos effets personnels après votre décès. Il désigne la ou le fiduciaire de votre choix, c'est-à-dire la personne légalement autorisée à exécuter les dispositions de votre testament. Cette fonction est souvent désignée sous le nom d'« exécuteur-rice testamentaire »; au Québec, on parle plutôt de « liquidateur-rice ». Le choix d'un-e fiduciaire approprié-e est une décision importante.

À condition d'être mentalement capable, vous pouvez modifier les dispositions de votre testament ou le révoquer complètement jusqu'au moment de votre décès. Vous pouvez aussi modifier votre testament en remplaçant une section particulière au moyen d'un codicille. Si vous perdez votre capacité à prendre des décisions, un-e mandataire peut agir en votre nom, mais il est important de noter que cette personne ne peut ni rédiger ni modifier votre testament.





Autres documents importants

Votre testament ne constitue qu'une partie de votre plan successoral. Discutez avec votre conseiller-ère juridique de la préparation d'une procuration. Ce document vous permet de désigner une personne de confiance qui agira en votre nom si vous n'êtes plus en mesure de prendre ou de communiquer des décisions de votre vivant.

Grâce à une procuration, la personne que vous désignez peut s'occuper de certaines affaires à votre place — comme la gestion de vos finances, la gestion de vos biens immobiliers ou la prise de décisions concernant vos soins personnels — selon les pouvoirs que vous lui accordez. Toutefois, cette procuration ne s'applique que de votre vivant. Une procuration ne permet pas de rédiger ou de modifier votre testament. Vous seul-e pouvez modifier votre testament, et ce, uniquement tant que vous êtes considéré-e comme mentalement capable.

- Procuration relative aux biens et aux finances : pour la gestion des questions financières.
- Procuration relative aux soins personnels : pour les décisions concernant votre santé et votre bien-être.
- Directives médicales anticipées (ou « testament de vie ») : pour définir vos choix en matière de soins.
- Instructions relatives aux actifs et aux comptes numériques : pour expliquer comment vous souhaitez que vos comptes en ligne, vos fichiers et vos biens numériques soient gérés.

Veillez à ce que votre plan reste souple : la vie évolue, et votre plan successoral devrait en faire autant.

Réviser votre testament tous les trois à cinq ans pour qu'il reste à jour, voire plus tôt, si un changement important survient dans votre vie, votre situation familiale, votre situation financière ou vos volontés. Quelques exemples :

- Vous avez déménagé dans une autre province ou dans un autre pays.
- L'état de santé de votre proche a changé.*
- Votre situation familiale a changé à la suite d'une naissance, d'un décès, d'un mariage ou d'un divorce.
- Vous avez réalisé un achat immobilier important, comme une maison, un condominium ou un placement immobilier.
- Vous souhaitez modifier la liste des bénéficiaires ou des exécuteur-rices testamentaires (notamment en cas de décès ou de déménagement).
- Vos projets en matière de dons de bienfaisance ont changé.
- Vous avez déjà cédé des biens (comme une propriété ou des placements) qui avaient été légués à quelqu'un dans votre testament actuel.

** Si vous ou un-e de vos proches vivez avec le Parkinson, le fait de revoir votre plan peut vous aider à vous préparer en toute confiance. Par exemple, vous pouvez tenir compte de vos besoins futurs en matière de soins, faire le point sur votre situation financière ou prévoir les changements possibles au niveau de vos revenus ou de vos dépenses au fil du temps.*

Vous trouverez des renseignements et des ressources utiles pour vous aider à vivre avec le Parkinson sur <https://www.parkinson.ca/fr/ressources/>.



Particularités

Chaque situation est unique. Vous pourriez avoir à inclure des instructions particulières dans votre testament si vous :

- êtes divorcé(e), séparé(e), veuve ou veuf, remarié(e);
- avez des enfants ou des beaux-enfants;
- vivez en union de fait;
- avez à votre charge des personnes ayant des besoins particuliers;
- êtes propriétaire d'une entreprise;
- possédez des actifs ou des biens à l'étranger, ou avez la double citoyenneté.

Fiscalité

Le Canada n'impose pas d'impôt fédéral sur les successions, mais un décès peut donner lieu à une imposition sur le revenu et à des droits de succession provinciaux ou territoriaux. Certains actifs peuvent être considérés comme vendus à leur juste valeur marchande, et les soldes des REER ou des FERR peuvent être imposables, sous réserve des exemptions applicables ou des transferts en franchise d'impôt.

Un don de bienfaisance provenant de votre succession, qu'il soit effectué par testament, par l'intermédiaire d'un compte enregistré, d'une police d'assurance-vie ou de titres ayant pris de la valeur, peut vous permettre de réduire vos impôts tout en soutenant une cause qui vous tient à cœur. Chaque situation est unique, c'est pourquoi nous vous recommandons de consulter des expert-es juridiques et en fiscalité qualifié-es pour discuter des options qui correspondent aux besoins de votre famille, à vos objectifs financiers et à vos volontés en matière de dons de bienfaisance.

Astuce : Réduire les frais d'homologation

En désignant un-e proche ou un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire d'une assurance-vie, d'un compte enregistré, d'un CELI ou d'un régime de retraite, vous pouvez faire en sorte que ces actifs lui soient transférés directement, sans passer par votre succession. Ainsi, vous réduisez les frais d'homologation. Une désignation de bénéficiaire à des fins de bienfaisance peut également donner lieu à l'émission d'un reçu fiscal au nom de votre succession, ce qui contribue à réduire le montant des impôts à payer.

Pourquoi inclure un don de bienfaisance dans votre testament?

- Laisser un héritage durable aux personnes vivant avec le Parkinson et à leurs partenaires de soins.
- Réduire les impôts à payer par votre succession.
- Rendre hommage à une personne qui vous est chère.
- Faire un don qui a du sens sans affecter vos revenus ou votre patrimoine aujourd'hui.

Merci

En informant Parkinson Canada de votre futur don, vous nous aidez à respecter vos volontés, à planifier et à vous remercier de votre générosité. Toutes les informations sont traitées de manière strictement confidentielle.

Écrivez à planned.giving@parkinson.ca ou composez le 1-888-664-1973.





Laisser un héritage en famille

À 37 ans, Luc et Julie Cafley Poulin, qui venaient de se marier, faisaient des projets d'avenir lorsque la maladie de Parkinson est venue bouleverser leur vie. Ce qui n'a pas changé, c'est leur détermination à vivre pleinement, à aimer de toutes leurs forces et à aider les autres.

24 ans plus tard, leur famille compte deux fils, Zach et Theo. Ils restent actifs, pleins d'espoir et unis, ayant compris que relever les défis ensemble renforce la solidarité, et que l'espoir est plus fort lorsqu'il se traduit en actions concrètes.

« Inclure un don dans notre testament, c'est une façon d'exprimer nos valeurs familiales, explique Julie. Les donatrices et donateurs de Parkinson Canada nous ont apporté leur soutien, et nous avons la responsabilité de redonner aux autres. Mais surtout, nous avons réfléchi à l'héritage que nous laisserons aux générations futures; à ce que nous allons laisser derrière nous. »

Pour Julie et Luc, inclure Parkinson Canada dans leur testament n'était pas une question d'obligation. C'était une question de possibilités : faire profiter les autres de la recherche, du soutien et de la communauté qui les ont aidés.



***Nous sommes fiers de savoir que
notre combat se poursuivra.
Un jour, notre héritage aura
contribué à vaincre le Parkinson
pour de bon.***

– Julie





Inclure Parkinson Canada dans votre testament

Votre avocat-e (ou votre notaire, au Québec) s'assurera que votre testament est complet, cohérent et qu'il reflète bien vos volontés. Si votre succession est simple, une plateforme en ligne de rédaction de testament peut faire l'affaire.

Pour inclure un don à Parkinson Canada dans votre testament, veuillez utiliser notre nom officiel et notre numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance :

**Parkinson Canada Inc.,
organisme de bienfaisance
no 10809 1786 RR0001**

C'est à vous de décider quel genre de don vous voulez faire :

Legs résiduel

Parkinson Canada recevrait un pourcentage du solde de votre succession, une fois que toutes les dépenses auront été réglées et que les legs spécifiques auront été versés. La valeur réelle tient compte de toute variation de la valeur de votre succession entre la date à laquelle vous rédigez votre testament et celle de votre décès.



Notre équipe se fera toujours un plaisir de discuter de vos volontés en toute confidentialité et de veiller à ce qu'elles soient clairement prises en compte dans votre testament. Nous pouvons même vous fournir des exemples de formulation.

Écrivez-nous à planned.giving@parkinson.ca ou appelez-nous au 1-888-664-1973.

Parkinson Canada s'est associé à Epilogue Wills Canada pour vous aider à rédiger votre testament. Epilogue propose une solution simple et abordable aux personnes qui ont des besoins simples en matière de planification successorale. **En tant que membre de Parkinson Canada**, vous bénéficiez d'un rabais de 20 % lorsque vous rédigez votre testament avec Epilogue.

Pour plus d'information, balayez le code QR ou visitez epiloguewills.com/give/pc. Vous pouvez aussi nous écrire à planned.giving@parkinson.ca ou nous appeler au 1-888-664-1973.



Legs spécifique

Ce don porte sur un montant ou un bien précis.

Legs conditionnel

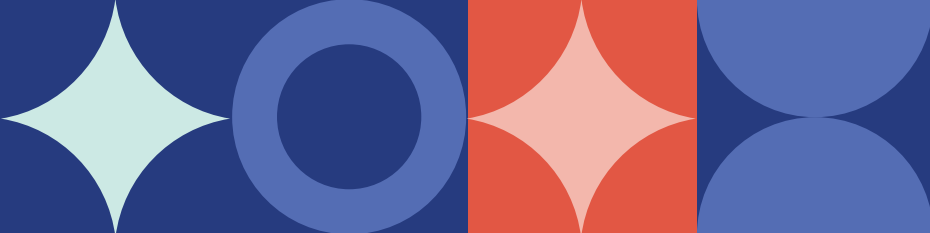
Parkinson Canada ne recevrait une part de votre succession que si les autres bénéficiaires étaient décédé-es avant que le legs ne soit versé.

Choisir à quoi votre don servira

Vous pouvez diriger votre don là où les besoins sont les plus grands ou le destiner à un domaine d'activité particulier de Parkinson Canada, comme les soins et le soutien, l'éducation, la recherche ou la défense des droits. Ces choix permettent de garantir les retombées de votre don au fil du temps, lequel continuera de refléter ce qui compte le plus pour vous.

Le saviez-vous?

Dans votre testament, vous pouvez faire un don sous forme d'argent comptant, de titres, de biens immobiliers ou d'autres actifs (n'hésitez pas à nous appeler pour en discuter), et possiblement réduire, voire éliminer, les impôts que votre succession devrait autrement payer. Nous vous encourageons vivement à consulter des professionnel·les pour trouver la meilleure façon de faire votre don, compte tenu de votre situation particulière.



Fiches

Les fiches du guide sont réparties en deux sections.

La **première section** vous aidera à recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction de votre testament. En transmettant ces renseignements à votre avocat-e ou à votre notaire, vous obtiendrez des réponses à la plupart de vos questions et vous pourrez mieux comprendre ce que vous pourriez léguer à vos proches et aux causes qui vous tiennent à cœur.

Comme vous devrez fournir des renseignements confidentiels dans ces fiches, veuillez à les conserver en lieu sûr, avec votre testament.

La **deuxième section** fournit à votre exécuteur-riche testamentaire, à votre fiduciaire ou à votre liquidateur-riche les renseignements dont elles ou ils auront besoin pour administrer votre succession. Elle leur permettra de gagner du temps, de réduire les coûts et de veiller à ce que votre succession soit administrée de la manière la plus complète et la plus efficace possible.



Section 1 : Renseignements à recueillir pour rédiger votre testament

Renseignements personnels

Date à laquelle ces renseignements ont été recueillis (mm/jj/aaaa) : _____

Renseignements sur le(s) testament(s)

Avez-vous déjà rédigé un testament? ☐ Oui ☐ Non

Date du testament (mm/jj/aaaa) : _____

Emplacement du testament actuel : _____

Qui a accès à ce testament? _____

Votre conjoint-e ou partenaire a-t-elle ou a-t-il rédigé un testament? ☐ Oui ☐ Non

Date du testament (mm/jj/aaaa) : _____

Emplacement de son testament actuel : _____

Renseignements personnels

Nom complet : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Date de naissance (mm/jj/aaaa) : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

Profession : _____

Employeur : _____

État matrimonial

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié-e
- ☐ Veuve/veuf
- ☐ Divorcé-e / En union de fait
- ☐ Autre

Date et lieu de mariage (mm/jj/aaaa) : _____

Avez-vous un certificat de mariage? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous signé un accord préuptial? ☐ Oui ☐ Non

Conjoint-e ou partenaire actuel-le

Nom complet : _____

Adresse (si différente de la vôtre) : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Mariage antérieur (si applicable) :

Nom de l'ancien-ne conjoint-e ou partenaire : _____

Date du mariage précédent (mm/jj/aaaa) : _____

Date du divorce (mm/jj/aaaa) : _____

Emplacement des documents de divorce : _____

Section 1 : Renseignements à recueillir pour rédiger votre testament (suite)

Renseignements sur l'exécuteur-riche testamentaire, la ou le fiduciaire, la liquidatrice ou le liquidateur

Choisir la personne qui sera responsable d'exécuter les dispositions de votre testament et d'administrer votre succession est une décision importante. Beaucoup de gens choisissent leur conjoint-e, un-e membre de leur famille, un-e ami-e ou une société de fiducie spécialisée. Il est judicieux de désigner un-e remplaçant-e dans votre testament au cas où la personne désignée initialement décéderait avant vous ou se trouverait dans l'impossibilité d'exercer ce rôle.

Remarque : Au Québec, cette personne est appelée « liquidatrice » ou « liquidateur ».

Exécuteur-riche testamentaire/fiduciaire

Nom : _____

Lien avec vous : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Coexécuteur-riche testamentaire/cofiduciaire (si applicable)

Nom : _____

Lien avec vous : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Exécuteur-riche testamentaire ou fiduciaire remplaçant-e

Nom : _____

Lien avec vous : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Personne ayant procuration

Nom : _____

Lien avec vous : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Section 1 : Renseignements à recueillir pour rédiger votre testament (suite)

Renseignements sur la tutrice ou le tuteur

Si vous avez des enfants mineur-es, il est important de désigner une tutrice ou un tuteur dans votre testament. Vous pourriez également désigner une tutrice ou un tuteur remplaçant-e au cas où votre premier choix ne serait pas en mesure d'assumer cette responsabilité.

Avant de désigner quelqu'un, nous vous recommandons de discuter au préalable avec cette personne de son rôle et de ses responsabilités.

Tuteur-ric(e)

Nom : _____

Lien avec votre enfant ou vos enfants : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Tuteur-ric(e) remplaçant-e

Nom : _____

Lien avec votre enfant ou vos enfants : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Numéro de téléphone à domicile : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Adresse courriel : _____

Situation financière

Dresser la liste de vos biens et de vos dettes courantes vous permettra de décider plus facilement de la répartition de votre succession et aidera votre avocat-e ou votre notaire à rédiger votre testament.

Actifs		Dettes	
Résidence principale		Prêt hypothécaire	
Autres biens immobiliers		Hypothèque de deuxième rang	

Investissements		Cartes de crédit	
REER		Visa	
FERR		Mastercard	
RPA		American Express	
Actions		Autres	
Obligations			
Assurance-vie		Prêt à la banque	
Prestations de retraite		Prêt personnel	
Comptes bancaires		Prêt aux entreprises	
Comptes de sociétés de fiducie			
Intérêts commerciaux			
Bijoux		Prêt automobile	
Automobiles		Location de voiture	
Oeuvres d'art			
Mobilier de grande valeur			
Autres		Autres	

Valeur totale des actifs		Montant total des dettes	

Section 2 : Renseignements à fournir à votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche

Répartition de la succession

Pour beaucoup de gens, c'est l'une des étapes les plus importantes de la rédaction de leur testament. C'est l'occasion de réfléchir aux personnes, aux valeurs et aux causes qui comptent le plus pour eux, et de s'interroger sur l'impact durable qu'ils souhaitent avoir. C'est une décision qui mérite d'être mûrement réfléchie. Cette section vous aidera à déterminer comment votre succession sera répartie et à qui ou à quelle cause vous souhaitez apporter votre soutien au moyen de votre testament.

Pensez à utiliser des pourcentages plutôt que des montants fixes afin de tenir compte des variations futures de la valeur de votre succession.

Vous pouvez également inclure des instructions spéciales pour léguer des biens précis qui ont une grande valeur monétaire ou sentimentale.

Personne ou organisme de bienfaisance	Montant précis du don, bien, ou pourcentage de la succession à distribuer



Remarques et notes

Section 2 : Renseignements à fournir à votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche (suite)

Protégez vos renseignements : Le présent guide peut contenir des renseignements personnels et financiers confidentiels. Conservez-le dans un endroit sûr. N'inscrivez pas de mots de passe, de NIP ou de codes d'accès directement dans ce guide.

Dispositions funéraires

Des dispositions funéraires ont-elles déjà été prises? ☐ Oui ☐ Non

Salon funéraire/fournisseur de services funéraires : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Emplacement du contrat prépayé ou des documents (si applicable) : _____

Mes volontés : _____

☐ Enterrement

☐ Crémation

☐ Célébration de vie

☐ Service religieux/culturel

☐ Service privé

☐ Autre : _____

Coordonnées de la ou du bénéficiaire

Enfants :

Nom, adresse et date de naissance des enfants mentionnés dans votre testament :

Membres de la famille :

Nom, adresse et date de naissance des proches parents désignés dans votre testament :

Mère : _____

Père : _____

Frères : _____

Sœurs : _____

Petits-enfants/arrière-petits-enfants : _____

Autres :

Nom, adresse et date de naissance des autres personnes désignées dans votre testament :

1.

2.

3.

4.

Organismes de bienfaisance :

Nom, adresse et numéro d'enregistrement des organismes de bienfaisance désignés dans votre testament :

1.

2.

3.

4.

Section 2 : Renseignements à fournir à votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche (suite)

Emplacement des documents

Il est important que votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche sache où se trouvent vos documents juridiques et financiers. Nous vous recommandons de lui fournir ces renseignements à l'avance.

Testament actuel :

Est-ce que votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche possède une copie de votre testament? ☐ Oui ☐ Non

Si ce n'est pas le cas, où se trouve le testament? _____

Coffre-fort

Institution financière : _____

Adresse : _____

Numéro du coffre : _____

Emplacement de la clé : _____

Acte de naissance original : _____

Carte d'assurance sociale : _____

Dossiers fiscaux : _____

Documents relatifs au régime de retraite et à la pension d'entreprise : _____

Documents relatifs aux pensions et dossiers militaires : _____

Coordonnées des expert-es juridiques et en fiscalité

Votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche pourrait devoir communiquer avec les personnes ou organismes suivants pour administrer votre succession.

Avocat-e/notaire _____

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province et code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Comptable

Nom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Conseiller-ère en assurance

Nom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Conseiller-ère bancaire

Nom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Conseiller-ère en investissement

Nom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Autre

Nom : _____

Entreprise : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Section 2 : Renseignements à fournir à votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche (suite)

Renseignements financiers

Utilisez cette section pour consigner les comptes financiers, les polices d'assurance et les actifs importants.

Services bancaires et d'investissement

(Comptes d'épargne, comptes chèques, CELI, REER/FERR, CPG, prêts, cartes de crédit, marges de crédit, comptes de placement, etc.)

Établissement	Numéro de compte	Type d'actif ou de prêt	Nom de la personne copropriétaire ou bénéficiaire	Renseignements sur l'accès en ligne

Assurance-vie

Institution financière	Titulaire de la police d'assurance	Numéro de police	Type de police	Valeur de la police (\$)	Nom des bénéficiaires

Pension et retraite

Institution financière	Titulaire de la police d'assurance	Numéro de compte	Type de régime	Valeur de la police	Nom des bénéficiaires

Autres institutions

Institution financière	Type de compte	Numéro de compte	Type d'actif	Valeur	Nom des bénéficiaires

Information numérique

Aujourd'hui, de nombreux aspects importants de notre vie sont conservés sous forme numérique. Votre exécuter-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche pourrait avoir besoin d'accéder à vos comptes en ligne, à vos dossiers, à vos abonnements, à vos photos, à vos renseignements financiers ou à d'autres actifs numériques afin d'administrer correctement votre succession et de respecter vos volontés.

Pour des raisons de sécurité, vous pourriez vouloir conserver ces renseignements dans un endroit sûr, par exemple :

Un gestionnaire de mots de passe : Une application ou un programme sécurisé servant à entreposer et à organiser en toute sécurité les mots de passe et les renseignements d'identification.

Un fichier numérique chiffré : Un fichier électronique protégé par mot de passe qui permet de préserver la confidentialité et la sécurité de renseignements sensibles.

Un dossier sécurisé ou une boîte ignifugée au domicile.

Assurez-vous que votre exécuter-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche sait où ces renseignements sont conservés et comment y accéder en cas de besoin.

Section 2 : Renseignements à fournir à votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche (suite)

Ordinateurs personnels et autres appareils électroniques

Type	Identifiant d'utilisateur	Emplacement des instructions d'accès sécurisé
Téléphone cellulaire		
Ordinateur de bureau		
Ordinateur portable		
iPad/tablette		
Autre		
Autre		
Autre		

Pensez à dresser une liste de vos biens numériques et comptes importants, en précisant notamment où ces renseignements sont conservés et comment votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche pourra y accéder au besoin.

Liste de vérification des actifs numériques

Pensez à dresser une liste de vos biens numériques et comptes importants, en précisant notamment où ces renseignements sont conservés et comment votre exécuteur-riche testamentaire, fiduciaire ou liquidateur-riche pourra y accéder au besoin.

Exemples :

- Ordinateurs personnels et autres appareils électroniques
- Comptes de médias sociaux
- Actifs bancaires et financiers
- Comptes d'achats en ligne (p. ex., Amazon, eBay)
- Cartes de fidélité
- Livres, musique et vidéos ou services de diffusion en continu Cryptomonnaies et portefeuilles d'échange
- Cartes-cadeaux
- Comptes de courriel
- Stockage infonuagique
- Comptes en ligne pour les services publics
- Abonnements (p. ex., Amazon Prime, revues professionnelles)
- Blogues et sites Web
- Stockage de photos et photos numériques
- Apple Pay, PayPal

Ce que votre legs peut accomplir

Une fois que vos proches sont à l'abri, vous pouvez changer les choses en faisant un don à un organisme de bienfaisance. Nous vous invitons à envisager de faire un don à Parkinson Canada.

Le nombre de cas de Parkinson augmente, mais les soins, eux, ne suivent pas.

Le Parkinson est la maladie neurologique dont l'incidence augmente le plus rapidement au monde, mais au Canada, les soins coordonnés et prodigués en temps opportun font trop souvent défaut.

Pour beaucoup de gens, ce parcours commence par de longs mois, voire une année, passés à attendre des réponses, un diagnostic ou l'accès à un-e spécialiste adapté-e.

Après le diagnostic, la vie de tous les jours peut sembler insurmontable. En moyenne, une personne vivant avec le Parkinson ne passe que deux heures par année chez sa ou son neurologue, mais consacre des milliers d'heures à la gestion de ses médicaments, de ses mouvements, de son sommeil et de son alimentation.

Notre système de santé, déjà surchargé, ne peut à lui seul apporter les changements nécessaires.

En tant que seule organisation nationale canadienne dédiée au Parkinson, nous menons une initiative audacieuse visant à réduire les temps d'attente, à apporter

aux familles un soutien en temps opportun, et à mettre en place des parcours de soins plus clairs, depuis les premiers signes jusqu'aux stades avancés.

Avec plus de 50 ans d'expérience de leadership et de 37 millions de dollars investis dans la recherche, nous contribuons à transformer les découvertes en traitements, en soins et en soutien pour les personnes vivant avec le Parkinson.

Chaque don testamentaire aide les générations futures à obtenir plus rapidement des réponses, à se sentir soutenues plus longtemps et à vivre mieux — pour que personne n'ait à affronter le Parkinson dans l'isolement.

Merci d'envisager de faire un don à Parkinson Canada dans votre testament. Pour en savoir plus sur les dons testamentaires ou pour discuter en toute confidentialité des retombées que votre futur don pourrait avoir, veuillez communiquer avec notre équipe chargée des dons testamentaires.

planned.giving@parkinson.ca

1-888-664-1973

